

AVENANT N°1
PROCES-VERBAL CONSTATANT LA MISE A DISPOSITION DES VOIES COMMUNALES
ET DES CHEMINS RURAUX GOUDRONNES DANS LE CADRE
DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE : « CREATION OU AMENAGEMENT
ET ENTRETIEN DE VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE »
A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE TRONÇAIS

Entre les soussignés :

La commune d'Urçay représentée par son Maire Monsieur Christophe BAJARD dûment habilité par délibération du _____, ci-après dénommée « la commune »,

d'une part,

Et La communauté de communes du Pays de Tronçais représentée son Président dûment habilité par délibération n°2021-84 du 29 juin 2021, Monsieur Daniel RONDET, ci-après désignée la « communauté de communes », ou l'EPCI,

d'autre part,

VU le Procès-Verbal constatant la mise à disposition des voies communales et des chemins ruraux goudronnés dans le cadre de la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire » à la communauté de communes du Pays de Tronçais ;

CONSIDERANT la modification du taux de mise à disposition dans le cadre de la nouvelle convention de mise à disposition de services ;

IL A ÉTÉ ENSUITE CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE – 1 : L'ARTICLE 2 DU PROCES-VERBAL EST MODIFIE COMME SUIT :

Les biens mis à disposition se composent de :

- l'ensemble des voies communales et des chemins ruraux goudronnés de la commune, dont la liste figure ci-dessous :

Tableau de classement des voies communales goudronnées

n° VC	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité	Longueur totale	Largeur moyenne chaussée	Surface	Observations
1	CHEMIN DE LA CARCASSE	Part de la RD 2144 (délaissé) jusqu'à "la Carcasse"	200,00	3,00	600,00	Etat moyen
2	Chemin de la Croix Beaumont - Les Ris	Part de la RD 2144 jusqu'à limite des Communes de L'Ételon et Braize	3120,00	3,00	9360,00	Très déformé sur 500 m environ puis état moyen - quelques trous en formation

3	CHEMIN DE LA CROIX PALAIS	Part de la RD 445 jusqu'à la VC 2	1820,00	3,00	5460,00	1ère partie bon état puis mauvais état entre la Croix Palais et Beaumont
4	Chemin de Pied Bertin	Part de la RD 2144 jusqu'à la RD 978 en desservant "Pied-Bertin"	1000,00	3,00	3000,00	Très déformé sur 500 m environ puis Bon état
5	CHEMIN DES COMBLES	Part de la RD 445 jusqu'à "Les Combles"	130,00	3,00	390,00	Mauvais état
6	Chemin des Pics	Part de la RD 445 dessert "Les Pics" et rejoint la RD 445	470,00	3,00	1410,00	Etat moyen
7	CHEMIN DE TIZAIS ET IMPASSE DE TIZAIS	Part de la RD 2144 jusqu'à "les Petits Arnais" et impasse de Tizais	565,00	4,50	2542,50	Mauvais état - Trous à réparer
8	RUE DES VIGNES	Part de la VC 9 jusqu'à la RD 445	160,00	5,00	800,00	Bon état
9	RUE DES SABOTIERS ET IMPASSE DES CITRONNELLES	Part de la RD 445 dessert "Les Charrières" et rejoint la RD 2144 et Impasse des Citronnelles	630,00	4,50	2835,00	Etat moyen
10	CHEMIN DE VAUX	Part de la RD 445 jusqu'à "Vaux"	1740,00	3,00	5220,00	Etat moyen
11	Chemin de la Croix Jamard	Part de la RD 2144 jusqu'à la RD 28 les Arpents en desservant "Les Landats"	3000,00	3,20	9600,00	Bon état – refait en partie en 2013
Total			12835,00		41217,50	

Tableau de classement des voies communales goudronnées à caractère de rues

n° VC	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité	Longueur totale	Largeur moyenne chaussée	Surface	Observations
VC 12	Rue de LA PLACE	Part de la RD 2144 jusqu'à la RD445	200,00	5,00	1000,00	Etat moyen
VC 13	Rue de LA PLACE	Part de la VC12 jusqu'à la RD2144	50,00	4,00	200,00	Etat moyen
Total			250,00		1200,00	

- L'ensemble des accessoires de la voirie d'intérêt communautaire, affecté à l'exercice de la compétence transférée, et dont la liste figure à l'article 3 du présent procès-verbal ;
- L'ensemble des biens meubles de la commune affecté à l'exercice de la compétence transférée, et dont la liste figure ci-dessous :

Etat de l'actif 2012

	Nature immobilisations	Valeur nette origine	Année acquisition	Durée amortissement	Taux utilisation annuel
Matériel	Remorque	902	1986	3	34
	Broyeur	5 623	1996	3	34
	Tondeuse	915	2002	3	34
	Tracteur tondeuse Yard Man	3 462	2003	3	34
	Débroussailleuse Stihl FS90	387	1985	3	34
	Lame de déneigement	795	1987	3	100
	Tracteur tondeuse Kubota	7 083	2009	7	34
	Tronçonneuse Stihl	448	1995	3	34
	Taille-haie	334	1995	3	34
	Broyeur et benne	1 751	1995	3	34
Signa	Signalisation	1 560	1996	5	100
Equipement	Remplacement miroirs feux église	730	1999	5	100
	Acquisition barrières	760	2010	10	100
	abri bus	550	2010	10	100
	Abri bus	2 850	2010	10	100

La Commune d'Urçay déclare être le valable propriétaire des biens meubles et immeubles de la présente mise à disposition.

ARTICLE – 2 : LES AUTRES ARTICLES DEMEURENT INCHANGES

Fait à Cérilly, en 2 exemplaires
le 29 juin 2021,

Pour la communauté de communes,
Le Président

Daniel RONDET

Pour la commune,
Le Maire

Christophe BAJARD